



Préavis d'adjudication de contrat

Emploi et Développement social Canada (EDSC) est en quête d'expertise en matière de formation (conception et livraison) en français langue seconde pour adultes autochtones, dans le but de concevoir et offrir une formation pilote à un groupe d'employés autochtones du ministère.

Le PAC vise à signaler l'intention du gouvernement du Canada d'attribuer un contrat à :

Centre du savoir sur mesure
Université du Québec à Chicoutimi
555, boulevard de l'Université
Chicoutimi (Québec) G7H 2B1

Toutefois, avant d'octroyer un contrat, le gouvernement aimerait offrir à d'autres fournisseurs la possibilité de démontrer qu'ils sont capables de répondre aux exigences établies dans le PAC en présentant un énoncé de capacités pendant la période d'affichage de quinze (15) jours civils.

Si d'autres fournisseurs potentiels présentent un énoncé de capacités pendant la période d'affichage de quinze (15) jours civils et prouvent qu'ils répondent aux exigences établies dans le PAC, le gouvernement enclenchera le processus d'appel d'offres complet soit en ayant recours au service des appels d'offres électronique du gouvernement ou au moyen traditionnel, afin d'adjuger le contrat.

Si, au plus tard à la date de clôture, aucun autre fournisseur ne présente un énoncé de capacités répondant aux exigences établies dans le PAC, un contrat sera octroyé au fournisseur sélectionné.

Contexte

L'objectif principal du projet pilote de formation en langue seconde pour autochtones est de concevoir et développer du matériel de formation en tenant compte de la réalité culturelle des employés autochtones, de leurs besoins, et des principes de base des approches neuro-linguistique, communicative et actionnelle.

Le service requis appuie le mandat du Ministère en ce sens que le gouvernement du Canada a établi comme priorité la nécessité de participer activement à la réconciliation avec les peuples autochtones. ESDC a pour mandat de supporter cette priorité.

Les services professionnels permettront de concevoir des activités d'apprentissage en langue seconde répondant aux besoins d'une clientèle autochtone.



Trois rapports importants contribuent à expliquer l'émergence d'un projet pilote destiné aux employés autochtones :

1. **Truth and Reconciliation Commission of Canada: Calls to Action** : publié en 2015, ce rapport a été rédigé afin de réparer l'héritage des pensionnats indiens et de faire avancer le processus de réconciliation canadienne, la Commission de vérité et réconciliation lance une série d'appels à l'action, dont la nécessité, pour le gouvernement du Canada, de créer et d'offrir de la formation culturellement adaptée pour les autochtones.
2. **Sondage sur le maintien en poste de la main-d'oeuvre autochtone : Analyse finale (Many Voices One Mind)** : publié en 2017, ce rapport aborde les préoccupations relatives au développement de la formation et à l'avancement professionnel - les langues officielles ont été spécifiquement citées comme un obstacle, d'où la nécessité de créer une formation en langue seconde qui permette plus facilement aux employés autochtones de rencontrer les exigences linguistiques de la CFP afin d'avoir accès aux mêmes opportunités professionnelles que leurs collègues.
3. **Rapport Borbey-Mendelsohn** : publié en 2017, ce rapport proposait que la fonction publique représente les personnes qu'elle servait et recommandait que des « mesures soient prises pour améliorer l'accès des employés à des cours de français ou d'anglais langue seconde efficaces et adaptés à leurs besoins d'apprentissage et pour donner aux employés la possibilité de participer à de tels cours " (p.21). Le rapport propose une fonction publique diversifiée et bilingue, d'où la nécessité de rendre la formation linguistique accessible à tous les employés.

Face aux questions soulevées dans ces rapports concernant l'apprentissage en général et la formation linguistique en particulier en relation avec les peuples autochtones, le Collège@ESDC a tenu, au printemps 2018, un 'design sprint', où des employés de toutes les régions du pays étaient chargés de proposer des idées novatrices aux défis d'apprentissage auxquels le Collège faisait face, dont la question de la formation linguistique pour les employés autochtones. Il a été suggéré d'apporter des améliorations au programme de formation linguistique actuel pour qu'il réponde mieux aux besoins des employés.

De cette idée initiale est né le projet pilote pour formation en langue seconde pour autochtones, et la nécessité d'établir des partenariats avec des experts de contenu, à la fois pour les questions linguistiques et les questions liées à la culture autochtone. Ce projet est devenu une priorité ministérielle, et a attiré l'attention de la sous-ministre adjointe.

ESDC ne possède par la capacité interne pour répondre aux besoins engendrés par ce projet. L'expertise nécessaire est rare, quasi-inexistante (i.e. expertise en enseignement des langues secondes avec des approches neuro-linguistique, communicative et actionnelle auprès des communautés autochtones), d'où la nécessité de créer une équipe multidisciplinaire d'experts qui travailleront en collaboration pour la réalisation du projet.



L'impossibilité d'acheter le service rendrait la réalisation du projet impossible - ESDC ayant une seule ressource travaillant sur ce projet, et cette ressource ne possédant pas l'expérience nécessaire dans tous les secteurs du projet.

Ce travail est exécuté en réponse aux difficultés que certains employés autochtones rencontrent en formation linguistique. Le principal résultat attendu est d'améliorer leur expérience en formation linguistique et augmenter leurs chances de succès.

Définition des exigences

Portée

Le travail à effectuer consiste en la conception et le développement d'activités andragogiques en lien avec la réalité et la culture autochtone. Plus spécifiquement :

- La conception et le développement de minimalement deux activités andragogiques, en lien avec la culture des Premières Nations, par objectifs de formation (OF) pour chacun des objectifs de formation (OF), identifiés par Emploi et Développement social Canada dans le *programme de français langue seconde (PFL2)*.
- Ces activités andragogiques seront créées par une équipe de spécialistes en langues secondes possédant une expertise et une expérience auprès des autochtones permettant de combler les lacunes d'ESDC.
- Les activités andragogiques pourront exploiter tant la compétence orale que la compétence écrite et respecteront l'approche holistique.
- Les concepteurs de formation auront le mandat de créer le matériel andragogique et non d'en faire la mise en page.

Le projet comporte un volet sur le transfert de connaissance, mais ce volet n'est pas touché par la portée de ce contrat spécifique. Le volet sur le transfert de connaissance sera développé en parallèle par un expert en la matière.

Le matériel de formation ne contient aucun document protégé, ni aucun renseignement personnel. Ce travail ne représente donc aucun risque pour la sécurité.



Tâches

Le fournisseur de services doit :

1. Concevoir et développer minimalement 2 activités andragogiques pour chaque objectif de formation (OF) du programme de français langue seconde de niveaux A-B (PFL2 A-B). Le programme compte 40 OF, ce qui représente un total de 80 activités.
2. Les activités ont déjà été développées pour les OF 30 à 40. Ce contrat vise donc le développement de 2 activités d'apprentissage par OF pour les OF 1 à 29.
 - a. Les activités conçues devront répondre aux objectifs du Programme de français langue seconde (PFL2).
 - b. Les activités conçues devront répondre aux principes de base de l'andragogie.
 - c. Les activités conçues devront répondre aux principes de base des approches neuro-linguistique, communicatives et/ou actionnelle aux langues secondes.
 - d. Les activités conçues devront comprendre une composante culturelle propre aux premières nations.
 - e. Les activités conçues devront respecter l'approche holistique.
 - f. Le développement des activités n'inclut pas la mise en page, ni la conception graphique.
 - g. Chaque activité développée doit être soumise en 2 versions : une version pour l'apprenant et une version pour la ressource enseignante.
3. Soumettre, sur une base bimensuelle, les activités andragogiques conçues à la spécialiste en apprentissage d'ESDC en charge du projet pour révision et approbation, ainsi que le nombre d'heures de conception nécessitées pour chaque activité. La spécialiste retournera l'activité avec commentaires au concepteur afin qu'il puisse finaliser le document.
4. Modifier et/ou corriger, au besoin et à la demande d'ESDC, les activités andragogiques créées.

Durée du contrat

Le contrat sera réalisé de septembre 2019 jusqu'au 31 décembre 2019 pour les besoins spécifiques de ce contrat.

Valeur estimative du contrat

Le contrat totalise la somme de 104 481\$ taxes incluses.



Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle appartiendra à EDSC.

Soumission des énoncés de capacités

Les fournisseurs qui s'estiment entièrement qualifiés et acceptent de répondre aux exigences décrites dans le préavis peuvent soumettre un énoncé de capacités par écrit auprès de la personne-ressource indiquée dans le préavis, au plus tard à la date de clôture de celui-ci. L'énoncé de capacités doit clairement montrer comment le fournisseur satisfait aux exigences indiquées dans le préavis.

Exigences essentielles minimums

- Le fournisseur de service doit démontrer ce qui suit :
 - le responsable académique doit posséder ce qui suit :
 - une expérience récente* et significative** en conception et développement de matériel de formation en français langue seconde pour adultes autochtones;
 - une expérience en matière d'analyse de besoins en formation;
 - une expérience récente* et significative** en enseignement aux adultes (andragogie);
 - un baccalauréat en éducation, littérature, linguistique ou tout autre domaine pertinent; un certificat en éducation aux adultes (andragogie) est un atout.
 - les experts de contenu doivent posséder ce qui suit :
 - une expérience récente* en conception et développement de matériel de formation en langue seconde pour adultes et/ou pour une clientèle autochtone;
 - une connaissance de la structure du *PFL2 (Programme de français langue seconde)* du Gouvernement du Canada)
 - un baccalauréat en éducation, littérature, linguistique ou tout autre domaine pertinent; un baccalauréat en éducation aux adultes est un atout;
- * Récente - dans les 5 dernières années
- **Significative - minimalement 3 années d'expérience
- Le fournisseur de service devra pourvoir démontrer qu'il rencontre les exigences en soumettant les CV de chaque membre de l'équipe de conception, ainsi qu'un échantillon de minimalement 5 activités andragogiques de Français langue seconde conçues par le responsable académique et/ou les experts de contenu.



Exceptions aux règlements du Gouvernement du Canada

L'article 6 de la partie 10.2.1 du Règlement sur les marchés de l'État du Conseil du Trésor prévoit quatre exceptions permettant à l'autorité contractante de se soustraire à l'obligation de lancer des appels d'offres, dont celle-ci en particulier :

d. « le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ou une seule entreprise ».

Justification du fournisseur présélectionné

EDSC a déterminé que l'UQAC est le seul fournisseur connu capable d'accomplir le travail avec succès. Cela est fondé sur 6 mois de recherches auprès de centre de formation canadiens, ainsi que d'experts en la matière.

Les recherches pour identifier d'autres fournisseurs de service ayant de l'expertise ainsi que le niveau requis d'expérience à la fois en andragogie et en français langue seconde auprès d'apprenants autochtones ont été infructueuses. Seule l'UQAC a développé un programme officiel de français langue seconde destinés à des apprenants adultes autochtones.

La date et l'heure limite pour accepter les énoncés de capacités sont :

Le 30 août 2019 à 14h00 HNE

Les questions et les énoncés de capacités doivent être acheminés directement par courriel à :

Manon Rondeau
Spécialiste en approvisionnement
NC-SOLICITATIONS-GD@hrsc-rhdcc.gc.ca